



Contrat agence matrimoniale en état de faiblesse

Par **valoune**, le **26/02/2011** à **09:24**

Bonjour,

Début 2010, mon ami subit une violente séparation qui l'amène à une grosse dépression, puis plusieurs mois + tard, il tente de s'en sortir. Il s'inscrit sur des sites de rencontres puis contacte 1 agence matrimoniale pour rencontrer 1 femme des pays de l'est. Il rencontre 1 commerciale au bureau de Paris de l'agence E..., signe un contrat et la commerciale lui dit qu'il a 15 jours pour se rétracter. Il va très mal à ce moment là, ne connaît pas ses droits et se fie juste à ce qu'elle lui a dit. Il finit par se dire que cette ex petite amie lui fait faire n'importe, que c'est idiot de se raccrocher à tout et n'importe quoi, contacte la commerciale de l'agence E... au bout de 15 jours et l'informe qu'il veut tout arrêter. Elle lui réponds qu'il est trop tard, que le délai de rétractation était de 8 jours. C'était en août 2010.

De rage, il déchire et jette tout papier.

Au moment de la signature de ce contrat, il est suivi par un psychologue et fait même une TS qui le conduira à l'hôpital.

Peu de temps après, il reçois de cette agence, les fiches de 3 femmes sélectionnées pour lui. Là encore, il déchire et jette tout.

Depuis août, plus rien, mais aujourd'hui, il est relancé par le siège pour payer ce contrat (4000e) le responsable du siège l'a appelé sur son portable puis lui a même fait un mail pour lui proposer de payer 50e tous les mois.

Alors si il est vrai que mon ami a signé ce contrat et qu'il n'a pas fait le nécessaire pour se rétracter en temps et en heure, il va de soit également qu'il n'a bénéficié en réalité d'aucune aide concrète de cette agence et qu'il était en grand état de faiblesse à ce moment là.

Nous avons contacté son généraliste, sa psychologue et le psy de l'hôpital l'ayant vu au moment de sa TS, mais aucun des 3 dit ne pouvoir faire 1 attestation de son état à ce moment là sous raison du "secret médical".

Aujourd'hui, nous nous sommes rencontrés, j'ai moi-même eu de gros soucis financiers dû à ma séparation où mon ex n'a plus rien payé pendant des mois, et mon ami et moi essayons de nous reconstruire.

Nous tentons donc de trouver 1 solution pour ne pas payer ces 4000e quitte à payer 1 dédommagement pour "l'équipe qui a été mise en place pour chercher et sélectionner les 3 femmes présentées par fiches" (c'est ce qu'à répondu le responsable du siège à mon ami, qu'il devait "payer son contrat" puisqu'il avait "dépêcher 1 équipe pour s'occuper de lui" !!!).

Merci de votre aide et très bonne journée.

Par **mariedelveault**, le **26/02/2011** à **14:08**

Bonjour,

J'ai longuement travaillé dans le courtage matrimonial

Ce contrat d'adhésion doit être daté et signé de votre main
Normalement cette agence inclut l'annexe dans le contrat
Par ailleurs, avez-vous laissé un règlement le jour de la signature?

Si vous n'êtes plus en possession du contrat, demandez une copie à cette agence en expédiant une lettre recommandée avec A.R. très courte.

Si vous me communiquez une adresse, je vous dirai comment procéder.

Bien à vous

M D

Par **valoune**, le **26/02/2011** à **15:18**

Bonjour et merci de votre réponse.

Il a effectivement daté et signé ce contrat, mais l'a jeté depuis, il n'en a donc plus de copie.

Non, il n'a versé aucune somme ni le jour de la signature, ni à la suite.

Voulez-vous mon adresse mail ?

Merci de votre aide en tout cas.

VL

Par **mariedelveault**, le **26/02/2011** à **17:33**

Rebonjour,

Donnez-moi une adresse e.mail

Etes-vous absolument sûr que votre ami a daté le contrat?

Demandez une copie du contrat

C'est important afin que je puisse voir si toutes les mentions figurent bien sur le contrat et

l'annexe : les modalités de paiement ainsi que les dates

A-t-il remis une autorisation de prélèvement ou un rib le jour de la signature ?
lui a -t-on remis le contrat et l'annexe le jour de la signature?

Bien à vous

M.D.

Par **valoune**, le **27/02/2011** à **08:27**

Bonjour et merci de votre réponse.

Mon adresse mail : walou176@hotmail . com

Oui, il l'avait bien daté, d'ailleurs la lettre de relance/mise en demeure que nous avons reçu dernièrement stipule le nom et la date du contrat.

Cette relance/MED propose notamment 2 solutions :

- la voie judiciaire
- la voie amiable : l'envoi en RAR de 12 chèques de 321€ qui seront encaissés le 30 de chaque mois.

Non, il n'a donné aucune autorisation de prélèvement, ni de RIB.

Le jour de la signature, on lui a remis le contrat, ça c'est sur il s'en souvient, mais l'annexe il ne sait pas.

Malheureusement, comme je vous l'ai dit, il était "paumé", il est reparti avec les papiers sans même les regarder.

Merci de votre aide.

Très bonne journée.

VL